Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260702-2026_07_05-DE

2026 – 07 – 05

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 02 juillet 2026

Le deux juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, Mme Caroline Paytra, Mme Céline Le Marouille Thomine, Mme Jessica Le Denmat, Mme Christelle Dubois, M. Guénaël Choupaux.

Absents excusés : M. Thierry Le Potier représenté par M. Vincent Guigo, M. François Le Tinnier représenté par M. Guénaël Choupaux.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo

Finances : Marché hebdomadaire ; Révision des tarifs de droits de place

A la demande des commerçants présents sur le marché hebdomadaire, M. Le maire propose de revoir à la baisse les tarifs de droits de place délibérés en décembre 2025 pour l'année 2026.

Considérant les tarifs appliqués dans les communes avoisinantes, M. Le Maire suggère les nouveaux tarifs suivants :

Déballage permanent ou ponctuel : 0.20€/mètre linéaire par exposition
Camion de matériel outillage : 63.00 €

Gratuité de deux mois pour les nouveaux exposants permanents.
Gratuité aux mois de juillet et août pour l'ensemble des exposants

Utilisation des bornes électriques pour de la lumière : 1.00€/utilisation
Utilisation des bornes électriques pour le branchement d'un appareil de cuisson : 2.65€/utilisation

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par treize voix pour et deux abstentions donnent leur accord pour l'application des tarifs de droit de place détaillés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 13/07/2026

UZEL, le 13/07/26

Le Maire

Nicolas TOUDIC

MAIRIE D'UZEL-près-L'OUST R.F. 22460